



Séance du 29 janvier 2018 à 19 heures
Commune de CAHORS – CHAI - Salle de réunion

*Aujourd'hui, 29 janvier deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de CAHORS – Salle de réunion - CHAI*

Etaient présents :

55 titulaires dont 4 possédant une procuration
10 suppléants

• TITULAIRES : 55

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST GERY-VERS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M.
BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU
Hélène, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY
Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine,
M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,

• SUPPLEANTS : 10

BOUZIES
BOISSIERES
CAILLAC

Mme MARMIESSE Yvette,
Mme GARRIGOU Isabelle,
M. MARTIN Caroline,

CIEURAC
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MONTGESTY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

18 titulaires

BOUZIES
CAHORS

M. RAFFY Gilles,
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle
(procuration donnée à M. SIMON), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise,
Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS
DOUELLE
ESPERE
LABASTIDE DU VERT
MERCUES

M. VAZ Victor,
Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. LAVAU),
Mme BOURDARIE Paulette,
M. CANCEIL Philippe,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à M. PETIT), Mme
RIVIER-DELFAU Isabelle,

PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS

M. CHATAIN Thierry,
M. MIQUEL Gérard,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

12 suppléants

CABRERETS
CALAMANE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE

M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Approbation du plan local d'urbanisme (PLU) de Mechmont et abrogation
de la carte communale de Mechmont

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 29 janvier 2018

Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Marie-Aude THOMASSIN
Service : Planification

**Objet : Approbation du plan local d'urbanisme (PLU) de Mechmont et abrogation de la
carte communale de Mechmont**

PJ : annexes n°1 et 2, note explicative de synthèse et projet de PLU de Mechmont prêt à être
approuvé

Mesdames, Messieurs,

La compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte
communale » a été intégrée à la compétence obligatoire « aménagement de l'espace
communautaire » de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors par arrêté
préfectoral en date du 19/11/2015, notifié le même jour.

En date du 7/12/2015, le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé d'achever la
procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Mechmont, après accord du Conseil
municipal de Mechmont en date du 24/11/2015.

La commune de Mechmont a prescrit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme (PLU) le
14/10/2011.

Elle a débattu de son projet d'aménagement et de développement durables (PADD) le
30/10/2013 et le 15/10/2014.

Le projet de PLU de Mechmont a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale
en date du 21/01/2015.

Le Conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation le 07/07/2016 puis arrêté le
projet de PLU de Mechmont le même jour. Il a, ce même jour également, prescrit
l'abrogation de la carte communale de Mechmont pour répondre à la demande des services
de la Direction Départementale des Territoires du Lot, de procéder à l'abrogation de la carte
communale pour permettre l'entrée en vigueur du futur PLU.

Le dossier de PLU arrêté a été notifié, avant enquête publique, aux personnes publiques
associées et consultées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'urbanisme.
Certaines d'entre elles ont fait part de leur avis favorable au projet avec quelques
observations ou réserves. Pour les prendre en compte, il est proposé d'ajuster le projet de
PLU arrêté. Le détail de ces observations et des ajustements du projet est précisé dans
l'annexe n°1 de la présente délibération.

Puis, les projets de PLU et d'abrogation de la carte communale de Mechmont ont été soumis
à enquête publique unique qui s'est déroulée du 11/09/2017 au 11/10/2017 inclus,

conformément à l'arrêté du Président du Grand Cahors en date du 8/08/2017, prescrivant l'ouverture de cette enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur a transmis à Monsieur le Président du Grand Cahors, le 13/11/2017, son rapport d'enquête et ses conclusions. Il a émis un avis favorable, avec quelques recommandations, sur le projet de PLU et d'abrogation de la carte communale de Mechmont.

Plusieurs observations et requêtes de particuliers ont été formulées pendant l'enquête publique. Elles portaient toutes sur le projet de PLU et non sur le projet d'abrogation de la carte communale. Pour les prendre en compte, il est proposé de procéder à quelques ajustements du projet de PLU arrêté. Il est proposé également d'ajuster le projet de PLU pour prendre en compte les recommandations formulées par le commissaire enquêteur. Toutes ces observations, requêtes et recommandations, ainsi que les ajustements du projet sont précisés dans *l'annexe n°2 de la présente délibération*.

Les ajustements du projet de PLU arrêté pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ont été présentés aux membres du Conseil municipal de Mechmont, réunis en séance de travail le 28/11/2017. Celui-ci a donné un avis favorable au projet de PLU prêt à être approuvé et à l'abrogation de la carte communale. Ces ajustements ont également été présentés aux maires du Grand Cahors, lors de la Conférence intercommunale des maires réunie le 24/01/2018.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-19, L153-21, L153-22 et R153-20, R153-21,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/11/2015, notifié le même jour, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, par mention de la compétence «plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale»,

Vu la délibération du Conseil municipal de Mechmont en date du 24/11/2015, donnant son accord à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Mechmont,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Mechmont,

Vu la carte communale de Mechmont approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 28/11/2002 et par arrêté préfectoral en date du 16/01/2003,

Vu la délibération du Conseil municipal de Mechmont prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, en date du 14/10/2011,

Vu les débats organisés au sein du Conseil municipal de Mechmont sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le 30/10/2013 et le 15/10/2014,

Vu la dispense d'évaluation environnementale accordée par l'autorité environnementale en date du 21/01/2015,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors tirant le bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PLU de Mechmont, en date du 07/07/2016,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors arrêtant le projet de plan local d'urbanisme de Mechemont, en date du 07/07/2016,
Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors prescrivant l'abrogation de la carte communale de Mechemont, en date du 07/07/2016,
Vu les avis des personnes publiques associées et consultées sur le projet de PLU arrêté, en application des articles L153-16, à 18 et R153-4, R153-6, R153-7 du code de l'urbanisme,
Vu les ajustements du projet pour prendre en compte les avis et observations des personnes publiques associées et consultées, exposés dans **l'annexe n°1 de la présente délibération**,
Vu l'arrêté du Président du Grand Cahors en date du 08/08/2017, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de PLU et à l'abrogation de la carte communale de Mechemont,
Vu l'enquête publique unique qui s'est déroulée du 11/09/2017 au 11/10/2017,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable, en date du 13/11/2017,
Vu les ajustements du projet de PLU arrêté, pour prendre en compte les observations du public et les recommandations du commissaire enquêteur, exposés dans **l'annexe n°2 de la présente délibération**,
Vu l'avis favorable émis par les membres du Conseil municipal de Mechemont, réunis en séance de travail le 28/11/2017, sur le projet de PLU de Mechemont prêt à être approuvé et sur l'abrogation de la carte communale,
Vu la Conférence intercommunale des maires du Grand Cahors, réunie le 24/01/2018,
Vu le projet de plan local d'urbanisme de Mechemont, prêt à être approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
Vu la doctrine des services de l'Etat,

Considérant que les observations formulées par les personnes publiques associées et consultées donnent lieu à certains ajustements du projet de plan local d'urbanisme, lesquels sont exposés dans **l'annexe n°1 de la présente délibération**,

Considérant que les observations formulées par le public pendant l'enquête publique et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur donnent lieu à certains ajustements du projet de plan local d'urbanisme, lesquels sont exposés dans **l'annexe n°2 de la présente délibération**,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'approuver l'ensemble des ajustements du dossier exposés dans les **annexes n°1 et n°2 jointes à la présente délibération**, pour prendre en compte les observations des personnes publiques associées et consultées, celles formulées par le public pendant l'enquête publique et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.
- DECIDE d'approuver le projet de plan local d'urbanisme de Mechemont tel qu'il est annexé à la présente.
- DECIDE d'abroger la carte communale de Mechemont pour la remplacer par le plan local d'urbanisme approuvé.
- DIT que, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération :

- . sera transmise à Monsieur le Préfet du Lot,
 - . fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Mechmont, et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département du Lot,
 - . sera publiée au recueil des actes administratifs, conformément à l'article R.5211-41 du code général des collectivités territoriales,
 - . sera exécutoire un mois suivant sa transmission à Monsieur le Préfet du Lot, si celui-ci n'a pas demandé d'apporter des modifications au document et si les autres formalités (affichage et mention dans un journal) ont été effectuées.
- DIT que, conformément à l'article L153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme de Mechmont est tenu à la disposition du public à l'Hôtel administratif Wilson, 72 rue Wilson, aux jours et heures habituels d'ouverture et à la mairie de Mechmont, Le Bourg, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

